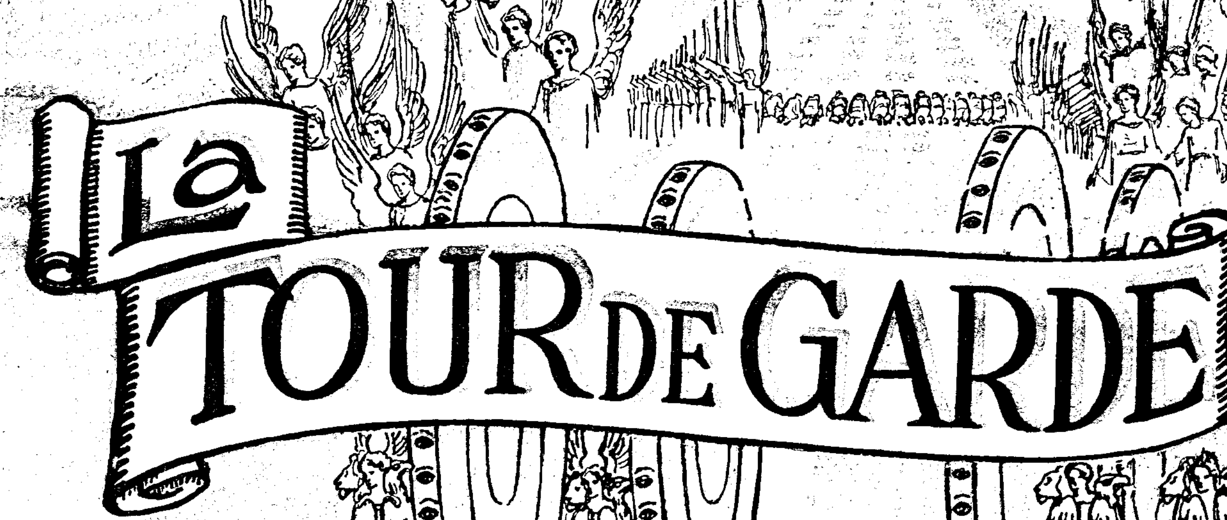


La Tour de Garde

Annonciatrice du Royaume de Jéhovah

44e Année — Journal bimensuel
BERNE — 1er Décembre 1946 — № 23

Table des matières

« Et tout tes fils seront enseignés de l'Eternel, et la paix de tes fils sera grande. » — Esaïe 54: 13, Darby.

La Bible enseigne clairement:

Jéhovah est le seul vrai Dieu Il est d'éternité en éternite. Il fit le ciel, la terre, et donna la vie à toutes les créatures La Parole ou Logos fut la première de ses œuvres et créa toutes choses. Lucifer, créature spirituelle, se rebella contre Jéhovah et souleva la controverse relative à la souveraineté universelle du Tout-Puissant.

Dieu fit la terre pour être la demeure de l'homme qu'il créa parfait, mais celui-ci écoutant l'infidèle Lucifer ou Satan, désobéit volontairement à la loi divine et fut condamné à mort A cause de la désobéissance d'Adam, tous les hommes naissent pécheurs et sont privés du droit de vivre.

Le Logos fut fait homme: en cette qualité il mourut afin de procurer la rançon des hommes qui lui obéissent. Dieu le ressuscita avec un corps divin, l'éleva au ciel au-dessus de toute autre créature et l investit de tout pouvoir et de toute autorité en tant que Chef de la nouvelle organisation capitale divine.

L'organisation capitale de Dieu est une Théocratie appelée Sion. Elle a pour Chef Christ Jésus, le Roi légitime du monde nouveau. Les fidèles disciples de Christ, oints par Dieu, sont des enfants de Sion, des membres de l'organisation de Jéhovah. Ils sont ses témoins chargés et privilégiés de rendre témoignage à sa suprématie et de proclamer ses desseins tels qu'ils sont exposés dans la Bible.

Le monde d'à présent, soit la domination ininterrompue de Satan, a pris fin en 1914 parce que Jéhovah a intronisé Christ Jésus. Après avoir chassé Satan du ciel, le Seigneur se met à réhabiliter le nom du Très-Haut et à fonder la « nouvelle terre ».

La délivrance et les bénédictions réservées aux peuples ne leur seront dispensées que par le Royaume de Dieu, administré par Christ qui règne. Le prochain grand acte du Seigneur sera la destruction de l'organisation de Satan et l'instauration de la justice sur toute la terre. Sous le règne de Dieu les personnes de bonne volonté qui survivront à la bataille d'Armaguédon exécuteront l'ordre divin, c'est-à-dire rempliront la terre d'une race de justes, et les morts ressusciteront et auront l'occasion de vivre sur la terre.

Sa mission

Ce périodique est publié pour faire connaître Jéhovah, le vrai Dieu, et ses desseins révélés par la Bible. Il contient des études bibliques spécialement destinées à instruire les témoins de Jéhovah ainsi que tous les hommes de bonne volonté. Il est rédigé de manière à permettre à ses lecteurs une étude méthodique et progressive des Ecritures. Les éditeurs de ce périodique publient aussi d'autres écrits destinés à faciliter l'étude de la Bible. Ce périodique contient en outre des textes convenant à l'instruction publique touchant les Ecritures, par la radiodiffusion et d'autres moyens.

« La Tour de Garde » s'en tient strictement à ce que dit la Bible qu'elle reconnaît comme autorité pour ses exposés. Elle est tout à fait indépendante de toute religion, de toute secte, de tout parti ou d'autres organisations de ce monde. Elle prend sans réserve fait et cause pour le Royaume de Dieu, administré par Christ, son Roi bien-aimé. Elle n'est pas dogmatique, mais invite, au contraire, ses lecteurs à examiner ses exposés à la lumière des Ecritures. Enfin, « La Tour de Garde » n'engage aucune controverse et bannit de ses colonnes toutes personnalités.

TOUS CEUX QUI ÉTUDIENT SÉRIEUSEMENT LA BIBLE et qui par suite de pauvreté, d'infirmité ou de situation difficile ne peuvent pas payer l'abonnement de « La Tour de Garde », recevront ce journal gratuitement s'ils le demandent à la Société en indiquant leurs motifs. La demande doit se renouveler chaque année.

Imprimerie:

WATCH TOWER BIBLE AND TRACT SOCIETY
Bureau principal: 117, Adams Street, Brooklyn 1, N.Y., U.S.A.

Fonctionnaires:

N. H. Knorr, *président* — **W. E. Van Amburgh,** *secrétaire*
Filiale en Suisse: 39, Allmendstrasse, Berne

Editeur responsable:
Michiels Alphonse, 29, Rue Louis Mascré, Anderlecht-Bruxelles

Publiée par
Watch Tower Bible and Tract Society
Association sans but lucratif
28, avenue Général Eisenhower, Schaerbeek-Bruxelles

Imprimerie: TOUR DE GARDE, Berne, Allmendstrasse 39

Imprimé en Suisse — Printed in Switzerland

Abonnement: un an 75 fr.
l'exemplaire 3 fr. 50

Prière de verser le montant au compte de chèques postaux 969.76 de la WATCH TOWER, Bruxelles.

Etudes de « La Tour de Garde »

« Installation de la sacrificature éternelle »
(T. G. du 1er décembre 1946)

Semaine du 5 janvier 1947 .... §§ 1 à 20
Semaine du 12 janvier 1947 .... §§ 21 à 40

PRIX 4

« Nations, réjouissez-vous! »

C'est une nouvelle brochure de 64 pages publiée par la Société d'éditions Tour de Garde. Les deux parties qu'elle contient traitent de sujets connexes et se complètent l'une l'autre. Tandis que la première est un appel aux nations de se réjouir, la seconde intitulée « Les témoins de Jéhovah dans le creuset de l'épreuve » met en relief le peuple avec qui on doit se réjouir. Il s'agit du texte de deux discours prononcés par le président de la Société devant des auditoires nombreux profondément impressionnés par ce qu'ils entendaient. Nous sommes certains que la lecture de cette brochure fera naître la joie en vous aussi. Vous la recevez franco contre remise de 3 francs.

La TOUR de GARDE
ANNONCIATRICE DU ROYAUME DE JÉHOVAH

44e Année — 1er Décembre 1946 — Berne

Installation de la sacrificature éternelle

« Votre installation durera sept jours. » — *Lév. 8: 33, Crampon et Vers. Syn.*

LE grand Souverain Sacrificateur de Jéhovah ayant été installé, son sacrifice a été offert et la valeur vivifiante et précieuse en a été présentée à la cour céleste de Dieu. Des siècles durant, ce furent seulement les quelques fidèles destinés à être associés avec le Souverain Sacrificateur comme sous-prêtres qui en ont bénéficié. L'application des mérites de ce grand sacrifice ne se limite cependant pas seulement aux membres de cette sacrificature, mais elle joue nécessairement d'abord pour eux, afin que, comme sacrificateurs, ils puissent servir d'une manière satisfaisante en faveur de l'humanité imparfaite et mourante. Toutefois, ce sacrifice efficace a le pouvoir d'ôter les péchés et la condamnation qui pèse sur l'humanité. Tous les hommes qui, ne faisant pas partie de la prêtrise, se tournent vers Jéhovah Dieu et cherchent sa faveur par Christ, profiteront bientôt des avantages de ce sacrifice.

2 L'installation du Souverain Sacrificateur, grâce aux services duquel l'humanité entière peut tirer avantage, est pour nous d'une telle importance qu'elle fut préfigurée (ou imagée) par des acteurs vivant plus d'un millier d'années avant qu'elle n'eût lieu. La relation qui en est donnée fut préservée afin que nous puissions examiner l'ombre et la comparer avec la réalité. Ainsi, nous ne nous tromperons point quant à la question de savoir qui est le juste et véritable Souverain Sacrificateur dont l'œuvre sacrificatoire est reconnue par Dieu en notre faveur. Dans le numéro précédent de « La Tour de Garde » nous avons commencé l'examen de l'image typique ainsi que sa comparaison avec la réalité antitypique. Le type produit par Moïse et la sacrificature aaronique se trouve rapporté dans le Lévitique, chapitre huit. Nous y voyons Moïse, agissant comme représentant de Jéhovah, consacrer Aaron comme grand-prêtre, puis faire de même pour les quatre fils de celui-ci comme sous-ordres. Aaron, souverain sacrificateur d'Israël, projette dans l'avenir une ombre désignant Christ en qui le modèle aaronique trouva sa parfaite réalisation. C'est lui que les Ecritures inspirées désignent comme le grand et céleste Souverain Sacrificateur de Dieu. Semblablement, les fils d'Aaron, comme sous-prêtres, typifient les fidèles croyants qui se sont consacrés à Dieu pour suivre les traces de Christ et devenir semblables à lui. A propos de leur Souverain Sacrificateur, Christ Jésus, il est écrit:

3 « Le point capital de ce que nous venons de dire, c'est que nous avons un souverain sacrificateur, qui s'est assis à la droite du trône de la majesté divine dans les cieux, comme ministre du sanctuaire et du véritable tabernacle, dressé par le Seigneur, et non par un homme. Tout souverain sacrificateur est établi pour offrir des dons et des sacrifices; il faut donc que celui-là aussi ait quelque chose à offrir. S'il était sur la terre, il ne serait même pas sacrificateur, puisqu'il s'y trouve des sacrificateurs [juifs], chargés d'offrir les dons prescrits par la loi et de célébrer un culte qui n'est que l'image et l'ombre des choses célestes, comme Moïse en fut divinement instruit, lorsqu'il allait dresser le tabernacle: « Aie soin, lui fut-il dit, de tout exécuter suivant le modèle qui t'a été montré sur la montagne. » Mais notre souverain sacrificateur [Christ Jésus] a obtenu un ministère d'autant plus excellent [qu'Aaron]... » — Héb. 8: 1-6, *Vers. Syn.*

4 L'onction d'Aaron par l'huile sainte illustre celle de Jésus par le saint esprit de Jéhovah en vue de sa consécration à la haute sacrificature. Ceux qui suivent les traces de Jésus leur Tête reçoivent par lui cette onction de l'esprit ou force active de Jéhovah et sont par là sanctifiés [ou mis à part] pour le service sacré comme sous-sacrificateurs de Christ. Leur onction commença à la Pentecôte de l'an 33, c'est-à-dire le cinquantième jour après la résurrection de leur Souverain Sacrificateur (ou le dixième jour après son ascension au ciel) en vue de sa comparution en la présence de Dieu, muni de la valeur de son sacrifice offert en leur faveur. Ainsi il est écrit: « Christ [comme Souverain Sacrificateur] n'est pas entré dans un sanctuaire fait de main d'homme, en imitation du véritable, mais il est entré dans le ciel même, afin de comparaître maintenant pour nous devant la face de Dieu. » (Héb. 9: 24, *Segond*) Le taureau, offert par Moïse sur l'autel en sacrifice pour le péché, en faveur d'Aaron et de ses quatre fils, illustrait le sacrifice de Jésus, en tant qu'Expiateur. Les fils d'Aaron, en vertu du sacrifice du taureau, figurativement purifiés du péché, étaient rendus propres à servir comme sous-sacrificateurs. D'une façon analogue, ceux qui suivent Jésus et sont oints pour être ses sous-prêtres, bénéficient les premiers des avantages de son sacrifice à cause de la

---

1 Quels sont ceux qui ont été bénéficiaires du sacrifice du Souverain Sacrificateur durant des siècles? Quelles sont les autres personnes qui en bénéficieront aussi?

2 a) Comment l'importance de l'installation de la sacrificature nous est-elle indiquée par Dieu?
b) Qui préfigurent le souverain sacrificateur et les sous-sacrificateurs typiques?

3 Qu'écrivit Paul en Hébreux 8: 1-6 au sujet de notre Souverain Sacrificateur?

4 Que symbolise l'onction d'Aaron? Que symbolise l'offrande du taureau pour le sacrifice expiatoire?

fait de marquer de sang l'oreille, le pouce et le gros orteil droits illustrait que Jésus entendit, agit et marcha au mieux de ses capacités physiques. Il crut au serment prophétique de Dieu qui parlait à son oreille droite en disant: « L'Eternel a juré, et il ne se repentira point: Tu es sacrificateur pour toujours, selon l'ordre de Melchisédec. » (Ps. 110: 4, *Darby,* 1908) Ce serment certifiait que le Souverain Sacrificateur serait parfait, pleinement qualifié, et n'aurait aucune des faiblesses auxquelles, sous la loi, les sacrificateurs étaient enclins. « En effet, la loi établit souverains sacrificateurs des hommes sujets à la faiblesse; mais la parole du serment qui a été fait après la loi, établit le Fils, qui est parfait [ou consacré], pour l'éternité. » — Héb. 7: 28, *Segond.*

[10] L'application du sang du bélier de l'installation sur les membres droits des sous-sacrificateurs se rapporte aux prêtres antitypiques, c'est-à-dire aux disciples oints de Christ, et indique qu'il existe une relation entre le sang du sacrifice de la rançon et l'entendement, l'œuvre et la conduite de ces disciples, lesquels entendent de la bonne (droite) manière ce que la Parole dit à leur égard: « Vous avez été rachetés à un grand prix. Glorifiez donc Dieu dans votre corps. » « Vous avez été rachetés à un grand prix; ne devenez pas esclaves des hommes. » C'est pourquoi ils emploient leurs mains et leurs pieds au mieux de leurs possibilités, pour agir dans le service de Dieu, et non dans celui d'hommes pécheurs. Le sang qui leur est appliqué étant celui du bélier d'installation ou de la consécration typique, cela signifie que leur oreille entend ce que la Parole leur enseigne au sujet des devoirs qui leur incombent dans cette prêtrise à laquelle Dieu les a consacrés ou installés. Soumis à l'instruction reçue, ils accomplissent de leur main « droite », donc au mieux de leurs possibilités, toutes leurs obligations, et marchent dans le service de Jéhovah, sur les traces de leur Souverain Sacrificateur, dont le sang fut versé pour leur rachat. Cela signifie simplement qu'offrant des « sacrifices spirituels » à Dieu, ils proclament ses louanges, ainsi que le recommanda Pierre: « afin que vous annonciez les vertus de celui qui vous a appelés des ténèbres à son admirable lumière ». — I Pi. 2: 5, 9, *Segond.*

[11] L'action de remplir les mains des sacrificateurs fut illustrée dans la procédure typique employée par Moïse: « Il prit la graisse, la queue (la croupe grasse, original interprété par *Gesenius*), toute la graisse qui couvre les entrailles, le grand lobe (le réseau, *Darby*) du foie, les deux rognons avec leur graisse, et l'épaule droite; il prit aussi dans la corbeille de pains sans levain, placée devant l'Eternel, un gâteau sans levain, un gâteau de pain à l'huile et une galette, et il les posa sur les graisses et sur l'épaule droite. Il mit toutes ces choses sur les mains d'Aaron et sur les mains de ses fils, et il les agita de côté et d'autre devant l'Eternel. Puis Moïse les ôta de leurs mains, et il les brûla sur l'autel, par-dessus l'holocauste: ce fut un sacrifice consumé par le feu, d'une agréable odeur (d'une douce saveur, *vers. angl.*) à l'Eternel. » (Lév. 8: 25-28, *Segond*) « Ce fut une offrande d'installation, un sacrifice d'une agréable odeur à l'Eternel. » — *Version américaine.*

[12] Puisqu'il est dit que Moïse agitait les diverses choses constituant le sacrifice de consécration, il est évident qu'il posait ses propres mains sous celles des sacrificateurs quand ceux-ci agitaient devant l'Eternel le sacrifice de consécration. En conformité avec cette image, Christ Jésus fut installé comme Souverain Sacrificateur pour présenter à Dieu la valeur précieuse de son sacrifice et agita ou présenta continuellement devant Dieu toutes choses y ayant trait.

[13] Dans l'image, on agitait la graisse et les organes vitaux du bélier de l'installation. Cela démontrait que, dans la mise en activité de la sacrificature pour laquelle il fut installé sur terre, Jésus, animé d'un zèle ardent, présenta son sacrifice en gardant à l'esprit, dans toute la pureté de ses pensées, le travail qu'il avait à faire selon la Parole. Il demeura fidèlement attaché à Dieu et à son service avec toute la force dont il était capable, et c'est pourquoi « la domination (le gouvernement, *vers. angl.*) reposera sur son épaule ». Mais que représentent donc les offrandes faites de céréales, à savoir le gâteau sans levain, le gâteau de pain à l'huile, et la galette, tous offrandes que l'on agitait? Jésus nous répond: « Le pain que je donnerai, c'est ma chair, que je donnerai pour la vie du monde. » (Jean 6: 51) A l'instar du souverain sacrificateur qui offrait les fruits des céréales, Jésus produisit les fruits du Royaume, œuvres exemptes du levain du péché et de la religion, du levain des pharisiens et des sadducéens. Arrosés de l'« huile » de l'esprit de Dieu, ils étaient excellents, de bonne fabrication, de qualité fine, délicieux comme une galette.

[14] De même que les fils d'Aaron agitaient le sacrifice de consécration, les disciples de Christ se joignent à lui dans le service de Dieu avec zèle, un esprit attentif, un cœur pur et avec la force acquise par leurs efforts conjugués. Toutes les choses qu'il leur est possible d'offrir à Dieu leur viennent de Christ Jésus, leur Souverain Sacrificateur et le Plus-Grand que Moïse. De Christ ils reçoivent le témoignage, et c'est alors que, fortifiés par l'esprit et libérés du levain de ce monde, ils portent les fruits du Royaume aux gens de bonne volonté, afin de leur accorder la nourriture spirituelle. Tout cela ils l'accomplissent continuellement au service de Dieu dans lequel ils sont finalement consumés. C'est là « un sacrifice d'installation, d'agréable odeur, un sacrifice fait par le feu à l'Eternel ». (*Vers. Syn.*) Son acceptation par Dieu désigne continuellement la véritable sacrificature qui le sert par Christ.

[15] Nous rappelant que Dieu a suscité un prophète comme Moïse (à savoir Christ) du milieu des Israélites (Deut. 18: 15-18; Actes 3: 20-23), nous comprenons ce qu'il fit ensuite: « Moïse prit aussi la poitrine du bélier d'installation, et il l'agita en offrande devant l'Eternel; ce fut la portion de Moïse, comme l'Eternel l'avait commandé à Moïse. » (Lév. 8: 29, *Vers. Syn.*) La part assignée à Moïse, constituée par la poitrine contenant le cœur du bélier, agitée devant Jéhovah, correspond au fait que Jésus aima de tout son cœur les commandements de Dieu, prouva son amour en les gardant, en accomplissant fidèlement la volonté divine avec laquelle il fut tou-

---

10 Que symbolise l'application du sang sur les membres droits des fils d'Aaron?
11 Comment Moïse emplit-il les mains des sacrificateurs et comment fit-il ensuite un feu sur l'autel?
12 Qu'est-il illustré par Moïse agitant avec les sacrificateurs, devant le Seigneur, toutes les choses constituant le sacrifice de consécration?
13 Qu'illustre le fait d'agiter la graisse, le foie, les rognons et l'épaule droite, ainsi que les céréales constituant l'offrande?
14 Qu'est-il symbolisé par le fait que les fils d'Aaron agitaient aussi le sacrifice de consécration?
15 Que symbolise l'acte de Moïse agitant la poitrine du bélier devant le Seigneur?

jours en plein accord et fut un exemple pour tous ceux qui le suivirent.

[16] « Moïse prit de l'huile et du sang qui était sur l'autel; il en fit l'aspersion sur Aaron et sur ses vêtements, sur les fils d'Aaron et sur leurs vêtements; et il sanctifia Aaron et ses vêtements, les fils d'Aaron et leurs vêtements avec lui. » (Lév. 8:30, *Segond*) Aaron, revêtu de ses vêtements de souverain sacrificateur, avait été oint avec l'huile sainte, et son oreille, son pouce et son gros orteil droits et ceux de ses fils avaient déjà été marqués du sang du bélier de consécration. Le sang et l'huile étaient maintenant mélangés et aspergés sur tous les membres de la sacrificature revêtus de leurs vêtements officiels. Un vêtement sert à identifier ou à honorer un serviteur qui est en fonction. Dans cette image, les vêtements des sacrificateurs permettaient de distinguer entre le souverain sacrificateur et son corps de sous-ordres. L'aspersion par le sang et l'huile des sacrificateurs revêtus officiellement nous informait par avance que Christ Jésus et ses disciples oints seraient identifiés par le sang du sacrifice de la rançon et par l'esprit de Dieu; leur service divin serait lié au sang et à l'esprit et reconnaissable grâce à ce sang et à cet esprit. Le sang du sacrifice de Christ et le saint esprit qui provient de Dieu par lui (Christ) sont les deux facteurs essentiels jouant dans l'installation des disciples de Christ en qualité de sous-prêtres ou membres de sa « sacrificature royale ».

Accomplis dans la fidélité

[17] Cette procédure terminée, il restait quelques portions de la chair du bélier de consécration. « Moïse dit à Aaron et à ses fils: Faites cuire (bouillir, *Ostervald*) la chair à l'entrée de la tente d'assignation; c'est là que vous la mangerez, avec le pain qui est dans la corbeille de consécration, comme je l'ai ordonné, en disant: Aaron et ses fils la mangeront. Vous brûlerez dans le feu ce qui restera de la chair et du pain. Pendant sept jours, vous ne sortirez point de l'entrée de la tente d'assignation, jusqu'à ce que les jours de votre consécration soient accomplis; car sept jours seront employés à vous consacrer. Ce qui s'est fait aujourd'hui, l'Eternel a ordonné de le faire comme expiation pour vous. Vous resterez donc sept jours à l'entrée de la tente d'assignation, jour et nuit, et vous observerez les commandements de l'Eternel, afin que vous ne mouriez pas; car c'est là ce qui m'a été ordonné. » — Lév. 8: 31-35, *Segond.*

[18] Cette série d'instructions montre que la consécration (ou installation) des sacrificateurs (ou de leur prise en mains des pouvoirs et de l'autorité de la charge du service divin) devait se faire fidèlement jusqu'à son achèvement.

[19] En premier lieu, le bélier de l'installation devait être complètement consommé, soit mangé, soit brûlé. Les parties du bélier qui n'avaient pas été brûlées sur l'autel ou données comme part à Moïse devaient être cuites et mangées par les sacrificateurs nouvellement ordonnés; c'était là la portion qui leur revenait. (Ex. 29: 27, 28) Ils devaient la manger « avec le pain qui est dans la corbeille d'installation » *(Vers. Syn.)*. Ce qu'ils ne pouvaient manger avant le matin suivant devait être consumé, il ne devait rien en rester. Le Seigneur Dieu leur ordonnant de manger la partie bouillie du bélier avec la plus grande partie des aliments qui se trouvaient dans la corbeille d'installation, montra cette chose réconfortante qu'il pourvoirait à la nourriture et à l'entretien de sa « sacrificature royale » quand elle serait engagée à son service. Premièrement, la nourriture serait d'ordre spirituel, afin que les membres de cette sacrificature demeurent sains et forts comme nouvelles créatures engendrées de Dieu par son esprit. Cependant, la nourriture matérielle dont ils auraient besoin pendant tout le temps qu'ils serviraient Dieu dans leur corps de chair ne leur ferait également pas défaut, elle ne serait non seulement suffisante, mais ils en auraient plutôt encore de reste. Paul, qui fut un sous-sacrificateur de Christ, expose cela: « Ne savez-vous pas que ceux qui remplissent les fonctions sacrées sont nourris par le temple, que ceux qui servent à l'autel ont part à l'autel? De même, aussi, le Seigneur a ordonné à ceux qui annoncent l'Evangile de vivre de l'Evangile. » (I Cor. 9: 13, 14) Jésus a dit également que l'ouvrier méritait sa nourriture. — Mat. 10: 10; Luc 10: 7.

[20] Les exigences de l'installation limitaient quelque peu le champ d'activité des sacrificateurs. Durant sept jours ils ne devaient point quitter le parvis entourant le tabernacle, mais se tenir fidèlement près de la porte d'entrée en qualité de serviteurs du tabernacle. Les ordres divins donnés à Moïse (Ex. 29: 36, 37) nous montrent ce qui se faisait ces jours-là: « Tu offriras chaque jour un taureau en sacrifice pour le péché, pour l'expiation; tu purifieras l'autel par cette expiation, et tu l'oindras pour le sanctifier. Pendant sept jours, tu feras des expiations sur l'autel, et tu le sanctifieras; et l'autel sera très saint, et tout ce qui touchera l'autel sera sanctifié.» Donc, du premier au huitième jour de Nisan de l'année 1512 avant J.-C., ces sacrificateurs, dont l'ordination (ou installation) était en train de se faire (ou de s'achever), devaient demeurer à leur poste au tabernacle et ne jamais quitter son enceinte. Nuit et jour, ils devaient y rester: « Pendant sept jours vous ne sortirez pas de la tente d'assignation (de réunion, *Crampon*), jusqu'à ce que les jours de votre installation soient accomplis; car votre installation durera sept jours.» (Lév. 8: 33, *Vers. Syn.*) De même, lorsque Jésus-Christ fut sur la terre, jusqu'à sa mort il ne délaissa jamais les devoirs de sa charge et les remplit durant une période correspondant aux sept jours de l'installation typique. C'est pourquoi, lors de sa résurrection, il fut rendu parfait pour toujours comme Souverain Sacrificateur dans les cieux. Il en est de même pour ses disciples oints qui doivent, pendant un temps symbolisé par les « sept jours », parfaire leur installation ou consécration. Comme ministres de la Parole qu'ils transmettent à d'autres, ils doivent rester « fidèles jusqu'à la mort ». Alors ils seront rendus parfaits à la résurrection.

[21] « Aaron et ses fils firent toutes les choses que l'Eternel avait ordonnées par Moïse. » (Lév. 8: 36) Au bout de sept jours (ou à la fin de la semaine

---

16 Quels sont les enseignements donnés par les faits suivants: l'aspersion par Moïse d'Aaron et de ses fils revêtus officiellement, avec un mélange de sang et d'huile?
17 Que fit-on du reste de la chair du bélier? Combien de temps les sacrificateurs demeuraient-ils à la porte du tabernacle?
18 Que montrent ces instructions?
19 Quelle est la chose illustrée par le fait qu'Aaron et les sacrificateurs mangeaient la chair bouillie du bélier avec les provisions de la corbeille?
20 Pendant combien de temps les sacrificateurs devaient-ils rester à l'intérieur de la cour d'enceinte? Qu'est-ce que cela typifie?

d'installation), Dieu acheva leur consécration à la sacrificature: « car sept jours seront employés à vous consacrer. » (Lév. 8: 33) Ils étaient alors des sacrificateurs qualifiés, investis du pouvoir et de l'autorité leur permettant d'offrir des dons et des sacrifices au Très-Haut et capables d'enseigner et d'instruire le peuple pour tout ce qui concernait la loi et la Parole.

[22] Lorsqu'à la fin des trois ans et demi de son ministère terrestre, Jésus eut fidèlement enduré toutes les souffrances, justifiant par là le nom et la souveraineté de son Père, il fut pleinement qualifié pour devenir Souverain Sacrificateur de Jéhovah, et pour cette raison Dieu le consacra pleinement ou le rendit parfait à la « première résurrection », l'élevant à la vie et le plaçant à sa droite dans les cieux. Il en sera de même de tous ses disciples qui seront finalement rendus parfaits dans les cieux comme sous-prêtres, après avoir fidèlement rempli ici-bas leurs obligations au poste que Dieu leur avait assigné dans le service de son saint temple spirituel et dans le ministère de sa Parole. Lors de l'établissement du Royaume et de la venue au temple du vrai Souverain Sacrificateur, en vue du jugement de la maison de Dieu, tous ceux qui supportèrent les épreuves et achevèrent fidèlement leur service terrestre furent réveillés de la mort et participèrent à la résurrection de Christ, à la « première résurrection ». (Apoc. 20: 5) Ils ont été pleinement consacrés ou rendus parfaits comme sous-sacrificateurs dans les cieux: « Heureux et saints ceux qui ont part à la première résurrection! La seconde mort n'a point de pouvoir sur eux; mais ils seront sacrificateurs de Dieu et de Christ, et ils régneront avec lui pendant mille (*Segond, Darby, Crampon;* les mille, *Vers. Syn.*, notes de *Crampon* et de *Darby)* ans. » (Apoc. 20: 6) Durant ce laps de temps, les bienfaits découlant de la rançon et de la souveraine sacrificature seront abondamment déversés sur l'humanité.

Les sacrificateurs installés commencent leur service

[23] Nous ne savons pas si la procédure employée lors de l'installation devait se répéter lorsqu'un nouveau souverain sacrificateur devait prendre la charge vacante, comme ce fut le cas pour Eléazar, fils d'Aaron. Rien ne nous est rapporté à ce sujet. (Nomb. 20: 23–29) Il n'était pas absolument nécessaire de répéter ce cérémonial, la première installation étant entièrement suffisante pour que la maison d'Aaron et sa descendance mâle soient à même de remplir les charges qui incombaient alors à la sacrificature, et cela jusqu'à la venue du vrai Souverain Sacrificateur éternel. Fait digne d'être noté: aussitôt que la consécration (ou l'installation) complète était terminée, les sacrificateurs aaroniques étaient aptes à travailler sans l'aide matérielle de Moïse. C'est pourquoi, au lendemain de leur consécration, c'est-à-dire le huitième jour de Nisan 1512 avant J.-C., Aaron et ses fils commencèrent l'œuvre sacrificatoire. « Le huitième jour, Moïse appela Aaron et ses fils, et les anciens d'Israël. Il dit à Aaron: Prends un jeune veau pour le sacrifice d'expiation (l'offrande pour le péché, *Ostervald*), et un bélier pour l'holocauste, l'un et l'autre sans défaut, et sacrifie-les devant l'Eternel. Tu parleras aux enfants d'Israël, et tu diras: Prenez un bouc (un jeune bouc, *Ostervald*), pour le sacrifice d'expiation, un veau et un agneau, âgés d'un an et sans défaut, pour l'holocauste; un bœuf et un bélier, pour le sacrifice d'actions de grâces, afin de les sacrifier devant l'Eternel; et une offrande (de gâteau, *Darby*) pétrie à l'huile. Car aujourd'hui l'Eternel vous apparaîtra. » — Lév. 9:1–4, *Segond.*

[24] La semaine d'installation terminée, Aaron et ses fils étaient consacrés, autorisés ou qualifiés par Jéhovah Dieu. Mais maintenant Dieu devait donner à tout le peuple une confirmation de ces choses, car Aaron et ses fils devaient exercer le ministère de la sacrificature. Dieu devait témoigner aux sacrificateurs de leur investiture devant ceux qui espéraient s'approcher de lui par leur intermédiaire. Si donc, les premiers sacrifices offerts, le Seigneur Dieu apparaissait devant tous les Israélites, cette manifestation serait une preuve formelle qu'Aaron et ses fils avaient été acceptés et installés comme sacrificateurs de Dieu. Le premier sacrifice que Dieu demandait à ses prêtres nouvellement installés correspondait très exactement à ce qu'il avait prescrit pour le jour de l'expiation faite annuellement. (Ex. 30:10) (Voir « Expiation pour le Monde Nouveau », « La Tour de Garde » angl. des 15 août et 1er septembre 1942, « Consolation » de décembre 1943.) Cependant, durant la première année que les Israélites passèrent dans le désert du mont Sinaï, aucun tabernacle n'avait encore été établi comme lieu d'adoration. Mais maintenant, c'était chose faite. Néanmoins, le jour régulier de l'expiation annuelle ne devait avoir lieu que le dixième du septième mois (10 Etanim 1512 av. J.-C.), soit six mois et deux jours après. Cependant, en ce qui concerne la sacrificature nouvellement consacrée et prête à servir, il n'y avait pas de meilleur service pour son début que celui de son expiation. Du point de vue typique, les Israélites étaient impurs aux yeux de Dieu, car, au cours de l'année précédente, pendant que Moïse était parti pour quarante jours sur la montagne à l'effet d'y recevoir la loi de Dieu, la nation avait commis un péché en érigeant et en adorant un veau d'or. Un sacrifice d'expiation était donc très approprié. De la même manière, le sacrifice de Jésus pour l'humanité fut aussi des plus approprié.

[25] Aaron, pour le sacrifice d'expiation, prit le jeune veau symbolisant la créature parfaite Jésus, tout particulièrement désigné pour le sacrifice de la rançon, parce que la classe de l'Eglise, illustrée par les fils d'Aaron et le reste de la tribu de Lévi, devait d'abord en bénéficier. Le jeune bouc apporté par les autres tribus illustrait: 1°) d'abord: l'homme parfait sacrifié Jésus se faisant baptiser à l'âge de trente ans dans le Jourdain; 2°) puis: son sacrifice rachetant, non seulement l'Eglise des disciples oints ou sous-sacrificateurs de Jésus, mais également tous les humains croyants de bonne volonté.

[26] Les autres victimes amenées par Aaron et les tribus non-lévitiques illustraient aussi, de divers points de vue, soit quant à tout ce qu'il était appelé

---

21 Quand donc Aaron et ses fils furent-ils des sacrificateurs qualifiés? Et dans quel sens?
22 A quel moment et après quoi les sacrificateurs antitypiques sont-ils pleinement qualifiés et rendus parfaits?
23 a) Le sacrifice de l'installation était-il toujours répété?
b) Qu'est-ce qui commença le huitième jour?
24 a) L'installation des sacrificateurs achevée, que devait maintenant confirmer Dieu?
b) Pourquoi un sacrifice d'expiation était-il maintenant nécessaire?
25 Qu'est-ce qui fut symbolisé par le jeune veau et par le jeune bouc employés dans le sacrifice d'expiation?
26 Que typifient les autres victimes amenées par Aaron et les fils d'Israël?

à réaliser ou à obtenir, le seul et unique sacrifice de Jésus. Les paroles suivantes de Paul appuient cette façon de voir: « Mais Christ est apparu, comme souverain sacrificateur des biens célestes à venir; il a traversé le tabernacle plus grand et plus parfait qui n'a pas été construit de main d'homme, c'est-à-dire qui n'appartient pas à cette création; et, après nous avoir acquis une rédemption éternelle, il est entré une fois pour toutes dans le lieu très saint, en offrant non pas le sang des boucs et des veaux, mais son propre sang. En effet, si le sang des boucs et des veaux et la cendre d'une génisse, dont on asperge ceux qui sont souillés, les sanctifient, en leur procurant du moins la pureté de la chair, combien plus le sang du Christ qui, par l'esprit éternel, s'est offert lui-même sans tache à Dieu, purifiera-t-il votre conscience des œuvres mortes, pour que vous serviez le Dieu vivant! » — Héb. 9: 11-14, *Vers. Syn.*

27 Le huitième jour, toute l'assemblée d'Israël s'assembla de nouveau à l'est du tabernacle, en face de la porte dont les tentures, un peu écartées, permettaient aux Israélites de voir leur souverain sacrificateur et ses fils nouvellement installés occupés à offrir leurs premiers sacrifices en faveur de leur nation. Au-dessus du tabernacle s'élevait la haute colonne de nuée manifestant la présence invisible de Jéhovah Dieu. Comment se manifesterait-il aux enfants d'Israël à la fin de l'offrande de ce sacrifice? Observons et voyons: « Ils amenèrent devant la tente d'assignation ce que Moïse avait ordonné; et toute l'assemblée s'approcha, et se tint devant l'Eternel. Moïse dit: Vous ferez ce que l'Eternel a ordonné; et la gloire de l'Eternel vous apparaîtra. » — Lév. 9: 5, 6.

28 Ecoutons maintenant pour savoir pour qui le veau était offert en sacrifice expiatoire: « Moïse dit à Aaron: Approche-toi de l'autel; offre ton sacrifice d'expiation et ton holocauste, et fais l'expiation pour toi et pour le peuple [de la tribu de Lévi]; offre aussi le sacrifice du peuple [des autres tribus], et fais l'expiation pour lui, comme l'Eternel l'avait ordonné. Aaron s'approcha de l'autel, et il égorgea le veau pour son sacrifice expiatoire [Aaron étant le représentant de sa maison et de sa tribu]. Les fils d'Aaron lui présentèrent le sang; il trempa son doigt dans le sang, en mit sur les cornes de l'autel, et en répandit le sang au pied de l'autel. Il brûla sur l'autel la graisse, les rognons, et le grand lobe du foie de la victime expiatoire, comme l'Eternel l'avait ordonné à Moïse. Mais il brûla au feu hors du camp la chair et la peau. » — Lév. 9: 7-11, *Segond.*

29 La manière de disposer du veau du sacrifice d'expiation a le même sens que celle concernant le taureau utilisé dans l'installation de la sacrificature aaronique.* Ces animaux typifiaient à l'avance le véritable sacrifice expiatoire de Jésus. « Celui qui n'a point connu le péché, il [Dieu] l'a fait devenir péché (offrande pour le péché, *version anglaise)* pour nous, afin que nous devenions en lui justice de Dieu. » (II Cor. 5: 21) De même que la victime expiatoire était égorgée à droite ou du côté nord de l'autel du sacrifice, dans le parvis entouré de tentures blanches, de même Jésus fut tué sur la terre conformément aux justes dispositions divines. Jésus étant juste et parfait, l'était de la même manière que le veau sans défaut constituant la victime typique. Le sang de Jésus fut répandu en expiation des péchés en faveur de tous les croyants. « Car » dit Dieu, « l'âme [ou la vie] de la chair est dans le sang; je vous l'ai donné sur l'autel, pour faire l'expiation pour vos âmes, car c'est par [pour] l'âme que le sang fait expiation. » (Lév. 17: 11, *Vers. Syn.*) En harmonie avec ce qui précède, le sang des victimes était mis par le souverain sacrificateur Aaron sur les cornes et répandu au pied de l'autel. Cela montre donc qu'aucun sacrifice ne peut être offert à Dieu s'il n'est pas basé sur le sang de Jésus qui lave tous les croyants de leurs péchés.

30 Le fait de brûler la graisse, les rognons et le lobe du foie sur l'autel témoigne que Jésus travailla avec ardeur et sérieux dans le service divin, lui accordant la première place dans ses pensées et y œuvrant avec toute sa force et toute son influence. Le fait que la carcasse de la victime était brûlée hors du camp d'Israël démontrait que Christ devait souffrir. C'est ainsi qu'il déclara à ses disciples, affligés de ce qui venait d'arriver à Jésus de Nazareth mort cloué sur le bois, après avoir été injustement traduit devant un tribunal et condamné: « Ne fallait-il pas que Christ souffrît ces choses, et qu'il entrât dans la gloire? » (Luc 24: 26, 46) Il subit tout cela, mis au rang des proscrits par les conducteurs religieux de l'assemblée d'Israël. Il fut pour eux en mauvaise odeur de mort, semblable à celle qui se dégageait de la carcasse du taureau qu'on brûlait. C'est pourquoi il fut condamné à mort par eux, mis hors du camp du peuple de Dieu, tel un malfaiteur impie. Ces opprobres et souffrances, permis par Dieu, servaient à éprouver son intégrité, à constater si le diable réussirait à faire de lui un rebelle en ameutant la foule contre lui. Mais de même que la graisse précieuse et les organes internes de la victime expiatoire étaient brûlés sur l'autel et acceptés, alors que la carcasse était brûlée hors du camp, de même Jésus demeura parfaitement fidèle à Dieu, cela tout en subissant l'opprobre, les injures et les souffrances jusqu'à la mort. Du Jourdain au Calvaire, il produisit une douce, apaisante et agréable odeur de sacrifice, odeur acceptée par Dieu et préfigurée par celle qui montait des feux de l'autel.

31 Le sacrifice offert par Jésus pour l'expiation des péchés fut favorablement accepté par Dieu, ainsi que cela fut illustré dans le type par le sacrifice qui suivit dans l'ordre, soit celui « du bélier pour l'holocauste » fourni par Aaron. « Il égorgea l'holocauste. Les fils d'Aaron lui présentèrent le sang, et il le répandit sur l'autel tout autour. Ils lui présentèrent l'holocauste coupé par morceaux, avec la tête, et il les brûla sur l'autel. Il lava les entrailles et les jambes, et il les brûla sur l'autel, par-dessus l'holocauste. » (Lév. 9: 12-14) Le sacrifice fut offert en relation avec le sacrifice expiatoire pour Aaron et sa maison et après ce dernier. Il confirma la pleine acceptation par Dieu du sacrifice expiatoire, comme dans le cas du bélier de l'holocauste, bélier sacrifié pendant l'installation de la sacrificature aaronique. (Voir §§ 5 à 7, p. 356) Christ Jésus, en qualité de Sou-

* Voir « La Tour de Garde » du 15 nov. 1946, p. 346, §§ 37 à 40.

27 Que fit l'assemblée d'Israël au début des événements qui se déroulèrent le huitième jour? Dans l'attente de quoi?
28 Pour qui le sacrifice d'expiation était-il offert? Et comment Aaron en disposa-t-il?
29 Que représente la disposition du veau, particulièrement en ce qui concerne sa mort et l'application de son sang?
30 Que typifiait le fait de brûler la graisse et les organes vitaux sur l'autel, tandis que l'on brûlait la carcasse hors du camp?
31 Qu'est-ce qui fut typifié par le bélier pour l'holocauste?

verain Sacrificateur, monta au ciel en possession de la valeur de son sacrifice humain, et le présenta à Jéhovah lui-même. L'acceptation divine se traduisit de façon tangible par l'effusion du saint esprit sur les fidèles disciples de Jésus, et cela en vue d'en faire ses sous-sacrificateurs. (Actes 2:22-36) Ceux-là recevront la vie spirituelle dans les cieux.

Avantages pour les humains non sacrificateurs

32 Le même jour eut lieu la présentation du sacrifice de l'offrande expiatoire pour les tribus israélites autres que celle de Lévi. Leur bouc fut tué par Aaron, le souverain sacrificateur autorisé à le faire. « Ensuite il offrit le sacrifice du peuple. Il prit le bouc pour le sacrifice expiatoire du peuple, il l'égorgea, et l'offrit en expiation, comme la première victime [le taureau pour le sacrifice expiatoire des Lévites]. Il offrit l'holocauste [un veau et un agneau] et le sacrifia, d'après les règles établies [pour les holocaustes]. Il présenta l'offrande [de gâteau, *Darby*], en prit une poignée, et la brûla sur l'autel, outre l'holocauste du matin. » (Lév. 9:15-17, *Segond)* Le camp d'Israël illustrait toutes les personnes qui, en dehors de la sacrificature royale de Dieu, bénéficieront, par suite de leur foi et de leur obéissance, du sacrifice de la rançon de Jésus. Il représente par là tous ceux qui, grâce au sacrifice rédempteur de Jésus et grâce à son Royaume millénaire, se trouveront en harmonie avec Jéhovah et obtiendront ainsi la vie éternelle dans le paradis terrestre.

33 De même que le sacrifice expiatoire du peuple venait après celui d'Aaron et de sa maison, de même les croyants sur toute la terre, hormis le « sacerdoce royal », bénéficient du sacrifice de Christ après les membres de cette prêtrise. Ceux-ci, justifiés maintenant pour la vie, reçoivent, de la Pentecôte à Armaguédon, les avantages de l'expiation, en raison de leur foi dans le sang de Jésus. Ces avantages, ne se limitant pas aux membres de la maison royale, s'étendront ensuite, durant le règne millénaire de Christ, le Roi-Sacrificateur de Dieu, après la bataille d'Armaguédon qui détruira de dessus la terre l'organisation de Satan et aplanira la voie menant à la domination complète du Roi, à tous les croyants de la terre.

34 L'holocauste du peuple (un veau et un agneau) donnait l'assurance que Dieu avait accepté le sacrifice expiatoire fait en faveur de la nation. Dans l'antitype, l'assurance de l'acceptation divine du plus grand sacrifice en faveur de l'humanité sera donnée bientôt, après Armaguédon. Pour ajouter au témoignage de ce divin agrément, Aaron brûlait une poignée de gâteau ou de céréales avec les victimes sur l'autel. Cela illustrait que le sacrifice expiatoire porte des fruits ou produit des résultats acceptables servant de nourriture vivifiante aux hommes. Ceux qui, gagnant la vie éternelle sur la terre dans le Monde Nouveau de la justice, ont foi dans l'acceptation par Dieu du sacrifice rédempteur de son Fils, participent, comme l'Eglise des sous-sacrificateurs, à ses précieux avantages vivifiants. Jean montre que ces avantages seront utiles à l'humanité gagnant la vie dans le Royaume: « Si quelqu'un a péché, nous avons un avocat auprès du Père, Jésus-Christ le juste. Il est lui-même une victime expiatoire pour nos péchés, non seulement pour les nôtres, mais aussi pour ceux du monde entier. » — I Jean 2:1, 2, *Segond.*

35 Le fait suivant, illustré par le dernier lot de victimes égorgées par Aaron, doit être examiné en relation avec le grand sacrifice expiatoire par lequel l'humanité obtient des biens éternels. Appelé « sacrifice pacifique » (*Crampon*), ou « sacrifice d'actions de grâces » *(Segond, Vers. Syn.)*, ou « sacrifice de prospérité » (*Darby*), ou encore « sacrifice de récompense », offert comme une expression d'actions de grâces, il devait être « un sacrifice consumé par le feu, d'agréable odeur à l'Eternel ». (Lév. 7:11-15; 3:1-5) Les actions de grâces constituaient une récompense due au Seigneur pour les biens éternels découlant du sacrifice expiatoire; le « sacrifice pacifique » témoignait que des actions de grâces récompenseraient Dieu pour avoir amené le pécheur dans des relations pacifiques avec lui grâce au sacrifice expiatoire de Jésus-Christ.

36 Aaron offrait les offrandes pacifiques après le sacrifice expiatoire et l'holocauste: « Enfin, il égorgea le taureau et le bélier en sacrifice pacifique (sacrifice d'actions de grâces, *Segond*) pour le peuple. Les fils d'Aaron lui présentèrent le sang, qu'il répandit sur l'autel tout autour; ainsi que (ils lui présentèrent, *Segond)* les parties grasses (la graisse, *Segond)* du taureau et du bélier, la queue, la graisse qui enveloppe les entrailles, les rognons et la taie (le grand lobe, *Segond*) du foie; ils placèrent les graisses sur les poitrines [du taureau et du bélier]. Aaron fit fumer les graisses sur l'autel, puis il (Aaron, *Segond*) balança (agita de côté et d'autre, *Segond)* devant Jéhovah (l'Eternel, *Segond*) les poitrines et la cuisse (l'épaule, *Segond*) droite en offrande balancée, comme Moïse l'avait ordonné. » — Lév. 9:18-21, *Crampon,* édition de 1905.

37 Le sacrifice typique est synonyme de promesse que tous les croyants, imagés par les tribus non-lévitiques d'Israël, rendront continuellement grâces à Jéhovah, pour leur avoir ouvert par Jésus la voie menant à des relations pacifiques avec le Très-Haut. Ne pouvant enrichir Dieu en quelque manière que ce soit, ils seront cependant désireux de le récompenser en manifestant par Christ leur gratitude, en se consacrant pleinement à Dieu par leur Sauveur qui présentera leur offrande reconnaissante à l'Etre suprême. Déjà des milliers « d'hommes de bonne volonté », entendant parler du Royaume de Dieu administré par Christ, expriment leurs remerciements en se consacrant pour toujours à Jéhovah et en chantant journellement ses louanges par la prédication de l'évangile du Royaume, mission qui leur procure dès maintenant des bénédictions.

38 « Aaron leva ses mains vers le peuple, et il le bénit. Puis il descendit, après avoir offert le sacrifice d'expiation, l'holocauste et le sacrifice d'actions de grâces. » (Lév. 9:22) Cette bénédiction, demandée pour ceux qui acceptent la rédemption de Christ Jésus, est montrée dans le passage suivant: « Parle

---

32 Qu'offrait-on ensuite pour les enfants d'Israël? De qui ces derniers sont-ils un type?
33 Qu'imageait le fait de présenter le sacrifice d'expiation pour la maison d'Aaron et Aaron lui-même avant d'offrir celui pour le peuple?
34 Quelles sont les choses typifiées par l'holocauste du peuple et par l'offrande des céréales?
35 Pourquoi le sacrifice dont il est parlé dans le paragraphe précédent était-il nommé « pacifique »?
36 Comment Aaron disposait-il des autres victimes pour le sacrifice pacifique?
37 Que typifiait le sacrifice pacifique? Comment les hommes de bonne volonté expriment-ils déjà leurs remerciements à Dieu?
38 Tous les sacrifices terminés, que faisait Aaron? Que cela signifiait-il pour l'avenir?

à Aaron et à ses fils, et dis: Vous bénirez ainsi les enfants d'Israël, et vous leur direz: Que l'Eternel te bénisse, et qu'il te garde! Que l'Eternel fasse luire sa face sur toi, et qu'il t'accorde sa grâce! Que l'Eternel tourne sa face vers toi, et qu'il te donne la paix! C'est ainsi qu'ils mettront mon nom sur les enfants d'Israël, et je les bénirai. » (Nomb. 6: 22–27) Cette bénédiction viendra pleinement durant le règne de Christ, Postérité d'Abraham, en qui « toutes les familles de la terre seront bénies ». De même qu'Aaron bénissait le peuple au nom de Jéhovah après avoir offert le sacrifice expiatoire de la nation, l'holocauste et le sacrifice pacifique (ou d'actions de grâces), de même cette bénédiction du Royaume viendra au temps marqué et accompagnera la remise des avantages découlant du précieux sacrifice de Jésus. Cela amènera finalement l'humanité croyante à la justification pour la vie éternelle.

39 Pour couronner le jour d'installation de la nouvelle sacrificature commençant son service, Jéhovah confirma la prise de pouvoirs des fonctions sacrificielles. « Moïse et Aaron entrèrent dans la tente d'assignation. Lorsqu'ils en sortirent, ils bénirent le peuple. Et la gloire de l'Eternel apparut à tout le peuple. Le feu sortit de devant l'Eternel, et consuma sur l'autel l'holocauste et les graisses. Tout le peuple le vit; et ils poussèrent des cris de joie, et se jetèrent sur leur face. » (Lév. 9: 23, 24) Si Jéhovah n'avait pas considéré comme véritable cette sacrificature, il n'aurait, ni produit cette miraculeuse colonne de nuée surmontant le tabernacle, ni consumé le reste des sacrifices se trouvant sur l'autel. Comme le tabernacle n'était établi que depuis huit jours, c'était la première fois qu'Aaron, accompagné de Moïse, entrait dans le Très-Saint du tabernacle et paraissait devant Dieu qui s'y trouvait représenté. Leur entrée illustrait l'ascension de Jésus dans le ciel et sa comparution en la présence glorieuse de Jéhovah, muni des mérites de son sacrifice. Le fait pour Moïse et Aaron d'en sortir vivants et de bénir le peuple illustrait la venue de Christ Jésus, le Moïse plus grand et le Souverain Sacrificateur, dans le Royaume millénaire avec ses bénédictions abondantes pour l'humanité. « Et de même qu'il est réservé aux hommes [du sacerdoce] de mourir une seule fois, après quoi vient le jugement, de même Christ s'est offert une seule fois pour ôter les péchés de plusieurs, et il apparaîtra une seconde fois, non plus pour ôter le péché (sans une offrande pour le péché, *Diaglott*), mais pour donner le salut à ceux qui l'attendent. » — Héb. 9: 27, 28, *Vers. Syn.*

40 Environ 485 ans après qu'il eut accepté et confirmé d'une manière aussi extra-ordinaire la sacrificature d'Aaron, Dieu fit descendre le feu du ciel afin de brûler les sacrifices se trouvant sur l'autel dans le temple de Jérusalem, attestant par là qu'il agréait le temple que Salomon lui consacrait. La gloire de Jéhovah remplit l'édifice et le peuple s'inclina le visage contre terre, adorant Dieu et disant: « Car il est bon, car sa miséricorde dure à toujours. » (II Chron. 7: 1–3) Le feu miraculeusement produit par Jéhovah consuma tout le sacrifice, démontrant son acceptation, attestant qu'il en disposerait en faveur de ceux qui l'adoreraient dans ce lieu par l'intermédiaire de Christ Jésus. A Armaguédon, le feu du ciel consumera l'organisation du diable; mais durant le règne millénaire de son Roi et Souverain Sacrificateur, Jéhovah Dieu démontrera d'une manière parfaite à tous ceux qui vivront sur la terre, qu'il a agréé ce fidèle Souverain Sacrificateur ainsi que son sacrifice. Cette démonstration se manifestera sous forme de bénédictions qui descendront alors sur les hommes et les délivreront du péché et de ses effets mortels, jusqu'à ce qu'ils parviennent finalement à la perfection, à la ressemblance et à l'image de Dieu, étant alors parfaitement aptes à éviter le péché et à faire la volonté divine. La religion ou adoration des faux dieux ne sera plus alors permise par le Souverain Sacrificateur et Roi. C'est pourquoi la délivrance du péché et de la mort ne pourra être imputée qu'au véritable Dieu vivant, qui acceptera l'œuvre d'expiation de son Souverain Sacrificateur et Roi, Christ Jésus. C'est la raison pour laquelle les croyants fidèles accepteront le ministère et les enseignements vivifiants de ce Sacrificateur oint du Très-Haut, chanteront les louanges de Jéhovah comme seul vrai Dieu et l'adoreront aux siècles des siècles.

---

39 a) Que firent alors Aaron et Moïse? Que se produisit-il ensuite? b) A ce moment-là, que symbolisaient les actes de Moïse et d'Aaron?

40 La manifestation extraordinaire de Jéhovah, les cris et les prosternations du peuple représentaient quoi?

Extrait de l'Annuaire 1946

La Trinité *(Suite)*

La Barbade. — Malgré l'empêchement qui fit que pendant les neuf premiers mois de l'année on ne trouva dans l'île aucun livre à répandre, un bon travail a été accompli. Les heures de service dans le champ augmentèrent de 75 %, les visites complémentaires de presque 150 %. Depuis que l'interdiction fut abrogée et que les frères et sœurs purent recevoir leurs envois de livres, ils sont allés de l'avant avec plus de joie encore. Ils ont eu le bonheur de s'assurer une salle de théâtre et se trouvent en pleine campagne publique de conférences.

La Dominique. — Quelques frères sont à l'œuvre dans cette île, mais il leur faut de l'aide. Il y a bien là des occasions nombreuses de proclamer le message du Royaume, pourtant les frères et sœurs ont besoin d'une meilleure organisation, pour accomplir avec efficacité l'œuvre de témoignage. On espère que dans un proche avenir des frères de l'Ecole de Galaad pourront venir aider ici, si telle est la volonté du Seigneur.

La Grenade. — Dans cette île l'œuvre était un peu en retard, mais quelques livres sont arrivés et deux frères pionniers de la Trinité s'efforcent maintenant de vivifier l'esprit des frères et l'œuvre en général. Depuis leur arrivée un grand nombre de livres et de Bibles ont été répandus et on a gagné à l'œuvre quelques intéressés.

Saint-Vincent. — Les frères et sœurs de cette île se réjouissaient de recevoir de nouveau quelques livres et, pleins d'enthousiasme, ils les écoulèrent le mois même où ils les reçurent. Pourtant les paquets envoyés de Brooklyn ne leur parvinrent pas.

Rapport du service dans le champ, en 1945, pour les îles sous l'administration de la Trinité

	La Trinité	La Grenade	Saint-Vincent
Livres	655	1 085	60
Brochures	11 468	665	16
Total	12 123	1 750	76
Procl. (moyenne mensuelle)	300	15	5
Heures	35 700	2 885	1 601
Visites complémentaires	4 753	252	632
Et. de livres par vis. compl. (moyenne)	195	10	12
Moyenne des heures	9,9	16,0	26,6
Moyenne des visites complém.	1,3	1,4	10,5
Moyenne des ét. de livres	0,8	0,8	2,4

Territoire d'Alaska

En jetant un coup d'œil sur une carte du monde, la presqu'île d'Alaska semble se trouver toute seule dans un coin. En hiver la population regagne les petites villes et les villages, et c'est là qu'elle passe la mauvaise saison. Mais en été les habitants de l'Alaska vont travailler aux mines ou se livrent à la pêche au saumon. Les proclamateurs du Royaume doivent tenir compte de ces circonstances. Le parcours d'une petite localité à l'autre s'effectue habituellement en bateau, non selon le désir de chacun, mais seulement lorsqu'un bateau se rend à l'endroit désiré.

Huit étudiants diplômés de l'Ecole biblique de la Tour de Garde se sont rendus en Alaska; deux d'entre eux commencèrent leur activité dans la partie sud du pays, aux alentours de Ketchikan, quatre dans la capitale, Juneau, et deux à Anchorage. Dans plusieurs endroits ils constatèrent un vif intérêt pour le message du Royaume, dans d'autres de l'opposition. A Ketchikan nos frères se virent une fois dans l'obligation de rendre les autorités attentives au fait que les décisions de la Cour suprême des Etats-Unis étaient valables même pour les plus petites communes de l'Alaska. Ce pays convient à l'activité de pionnier et l'on doit apprendre à vivre comme vit le peuple et à voyager comme il voyage. Parfois, il faut littéralement dépister les personnes, notamment dans les tout petits villages. Il ressort des rapports qui nous sont parvenus que 40 et même jusqu'à 80 pour cent des gens n'étaient pas à la maison, et il se passe parfois des mois jusqu'à ce qu'ils reviennent chez eux. Ils se trouvent à la pêche ou dans les mines. Un pionnier doit donc s'armer de patience et de persévérance et cette persévérance dont font preuve les pionniers ressort nettement de leur rapport annuel.

L'année dernière il y avait trois proclamateurs dans le pays contre dix cette année-ci. En 1944, 348 écrits furent distribués; cette année 15 608 livres et brochures parvinrent entre les mains du peuple. Cette prédication s'effectua pendant les 11 910 heures de service de l'année écoulée contre 451 heures enregistrées l'année précédente. Quant aux visites complémentaires, études bibliques, etc., le même travail que dans les autres parties de la terre est accompli. Les proclamateurs à mission spéciale dirigent actuellement 32 études de livres. Quelques personnes manifestent un grand intérêt et plusieurs réunions de groupe sont visitées par des hommes de bonne volonté. En raison du climat et de la pluie constante à certaines époques de l'année, les frères eurent de la peine à atteindre leur nombre d'heures. La moyenne d'un proclamateur à mission spéciale est de 148 heures. Les bénédictions de Jéhovah ont accompagné ces fidèles serviteurs du Seigneur dans ce beau pays où il est cependant si difficile de se rendre de lieu en lieu pour atteindre les personnes et leur donner l'occasion d'entendre. Ces frères comprennent entièrement que « quiconque invoquera le nom du Seigneur sera sauvé ». (Rom. 10: 13) Mais comment ces personnes invoqueront-elles le nom du Seigneur si elles ne reçoivent pas l'instruction? C'est pourquoi ces prédicateurs sont envoyés et les bénédictions de Jéhovah les accompagnent.

Canada

Pendant une nouvelle année remplie d'expériences de tout genre le Seigneur a gardé son fidèle peuple dans ce pays et l'a régalé de « mets de choix ». La paix, le bien-être et le progrès qui accompagnèrent les efforts réunis du peuple qui porte le nom de Jéhovah de faire de toutes les nations des disciples, furent une preuve directe de la bénédiction du Très-Haut. Les fidèles serviteurs du Seigneur au Canada ont eu à subir pendant de nombreuses années toutes sortes d'épreuves et beaucoup de persécution de la part du gouvernement et spécialement des religionistes. Les frères et sœurs n'attendent pas que cette opposition cesse maintenant où l'interdiction édictée contre la Société et le peuple lui-même a été levée, mais ils se réjouissent de la plus grande liberté qui leur est accordée. Ils croient maintenant pouvoir faire davantage pour venir en aide aux hommes de bonne volonté, bien que pendant les années de violente opposition un bon travail ait été effectué. Cela ressort du rapport de mission pour 1945.

Dans le vaste pays du Canada onze millions et demi de personnes, de trente nationalités différentes, sont dispersées d'un bout à l'autre. Beaucoup ont émigré d'Europe il n'y a pas très longtemps et ne peuvent pas encore parler ou comprendre l'anglais, aussi apprécient-elles grandement de recevoir des publications dans leur propre langue. Environ la moitié de l'ensemble de la population appartient à l'église catholique. Un grand nombre de personnes ouvrent maintenant les yeux et prêtent l'oreille au message de la vérité. Les distances qui doivent être couvertes pour atteindre les nombreux habitants dispersés dans ce vaste pays sont vraiment énormes. Les routes sont mal entretenues et rendent le voyage pénible; mais les personnes qui se trouvent dans les contrées isolées du pays reçoivent quand même l'occasion d'entendre le joyeux message.

Les serviteurs des frères font des expériences très intéressantes. Ils ne négligent aucune peine pour atteindre les témoins de Jéhovah qui se trouvent dans les avant-postes reculés du nord du Canada. Les pionniers ont fait leur part pour porter le message dans les secteurs où les habitations sont rares. Les proclamateurs de groupe, ensemble avec les pionniers, ont fait preuve de zèle dans les grands centres, et Jéhovah a donné la croissance. Pendant l'année de service 1945 il y avait plus de proclamateurs actifs que jamais. Il y en eut en moyenne 9880, et le plus grand nombre enregistré en un mois fut de 11 049. 67 nouveaux groupes furent fondés au cours de l'année de service, en sorte que le nombre total des groupes s'élève maintenant à 470. Le nombre des personnes qui assistèrent au repas commémoratif atteignit 15479 et montre les magnifiques possibilités de venir en aide à d'autres personnes pour participer à l'œuvre de proclamation.

Eu égard à son chiffre de population, le Canada possède certainement le plus grand nombre de proclamateurs, mais nos frères et sœurs dans ce pays ne sont pas encore satisfaits. Une chose les intéresse: paître les « autres brebis » et les guider dans l'organisation du Seigneur. Le travail accompli par les frères et sœurs canadiens ressort très bien du rapport annuel qui nous est parvenu du serviteur de la filiale.

Réorganisé

La déclaration d'illégalité restait encore toujours en vigueur en ce qui concerne la Watch Tower Bible & Tract Society et la Watchtower Bible and Tract Society, Inc., mais, étant donné la suppression des restrictions édictées contre les témoins de Jéhovah et l'Association des Etudiants de la Bible, l'année de service commença avec des perspectives beaucoup plus vastes qu'en 1940 de pouvoir suivre les instructions de l'organisation dans tous leurs détails. Il semblait cependant parfois que les offices chargés de l'affectation de la main-d'œuvre s'immisce-

raient dans notre travail de bureau. Le gouvernement s'est fermement et opiniâtrement opposé à reconnaître notre ministère, mais Jéhovah fit en sorte qu'aucun serviteur du bureau ne fût empêché d'accomplir sa mission. Il n'en fut pas seulement ainsi pendant l'année écoulée, mais pendant toutes les cinq dernières années.

En septembre 1944 le bureau et le Béthel étaient encore toujours occupés par une organisation religieuse qui en avait obtenu la location par l'Office des étrangers. L'œuvre fut dirigée provisoirement d'un endroit situé à la limite de la ville. La famille du Béthel était dispersée dans toute la ville, mais unie cependant quant au service, s'en tenant fidèlement aux instructions et se conformant autant que possible aux règles et aux prescriptions en vigueur pour le Béthel. Au mois de décembre nous pûmes réintégrer une partie du Béthel et la famille se trouva de nouveau réunie sous le même toit. En mars nous occupions tous nos bâtiments. La reconstruction et la mise en état furent entreprises pour organiser, selon tes instructions, le bureau, l'imprimerie, le service d'expédition, etc., afin de faciliter pendant la période d'après-guerre un agrandissement et tenir compte du confort de la famille du Béthel. Cela fut très apprécié par tous les membres, et nous avons déjà pu remarquer l'utilité de ces améliorations.

Les circonstances exigèrent que notre machinerie fût exploitée dans les locaux d'une maison d'imprimerie. Des frères pionniers furent invités à travailler aux machines. Dans le courant de l'année nous avons pu éditer des éditions brochées des livres « La vérité vous affranchira » et « Le Royaume est venu », ainsi que les livrets de questions y afférents, « La Tour de Garde », de grandes quantités des six dernières brochures, l'« Informateur », les « Nouvelles du Royaume », des feuilles volantes et des formules de service de tous genres. Le nombre des livres imprimés s'élève à 246 230, des brochures à 2 301 909, des « Nouvelles du Royaume » à 813 000. Au total, y compris les chiffres ci-dessus, 16 441 013 publications furent imprimées contre 6 689 293 l'année précédente. La production de 1945 dépassa de 330 000 exemplaires celle de l'année précédente. « La Tour de Garde » fut aussi traduite et imprimée en français et en ukrainien. Une partie des machines se trouvent maintenant au n° 40 de l'Irwin Avenue, et nous pensons que d'ici peu tout pourra être installé à cet endroit. Nous fûmes parfois obligés de faire marcher les machines 24 heures par jour. Les frères et sœurs occupés au service d'expédition durent faire beaucoup d'heures supplémentaires pour pouvoir desservir tous les proclamateurs en écrits. Ce service s'occupe aussi de l'expédition des envois collectifs de « La Tour de Garde » et des numéros destinés aux abonnés. De grandes quantités de publications — qui furent bien gardées pendant ces cinq années — ont également été réparties et sont maintenant distribuées.

La lettre réconfortante d'encouragement et de conseils que le président a adressée le 1er janvier à tous les pionniers fut une véritable bénédiction pour ces fidèles serviteurs qui maintinrent leur fidélité au milieu d'une génération perverse. L'heureux rappel que le but du pionnier, qui accomplit son service consciencieusement et régulièrement, consiste à se rendre apte à être invité à l'école de Galaad pour pouvoir ensuite se rendre dans des secteurs étrangers, fut très apprécié et il eut un écho remarquable dans une activité accrue. Leur nombre d'heures maximum atteignit 148,4 heures.

Réunions publiques

L'introduction de la campagne de conférences publiques fut saluée avec enthousiasme par les proclamateurs canadiens. Le temps était venu où devait être introduite cette partie de l'œuvre, vu l'époque imminente de l'après-guerre. Les groupes et les pionniers ont commencé ce service avec le zèle propre à la maison du Seigneur et se réjouissent des nouvelles occasions qui leur sont offertes de prouver leur obéissance volontaire envers la direction théocratique. Le nombre total des conférences atteignit 2552 avec 133 488 auditeurs. Nous sommes particulièrement reconnaissants de l'introduction de cette branche du ministère, car par l'annonce intensive des conférences on put atteindre plusieurs personnes qui n'avaient pu l'être par les autres moyens et qui montrent maintenant qu'elles appartiennent aux « autres brebis » du Seigneur. « Heureux vous qui partout semez le long des eaux. »

Déjà au début de cette campagne de conférences il fut révélé pourquoi le Seigneur engagea son « serviteur fidèle et prudent » à introduire dans tous les groupes le cours théocratique. Des frères qui — il y a encore une année — pensaient ne jamais être capables de parler en public commencèrent à tenir des conférences d'une heure. C'est une source de joie constante et d'encouragement de voir le progrès réalisé par les jeunes étudiants, dont quelques-uns, d'un âge encore très tendre, font preuve d'un grand talent. Ces enfants sont élevés dans les parvis de l'organisation du temple de Jéhovah et feront sans doute partie de ceux qui dans un avenir prochain participeront à l'œuvre des pionniers et proclameront courageusement la bonne nouvelle, prouvant ainsi qu'ils sont dignes d'entrer dans le monde nouveau.

Après avoir traité deux fois le cours pour le ministère théocratique, nous nous demandâmes ce qui suivrait, mais nous ne nous attendions pas à recevoir un livre broché de 384 pages intitulé « Aide théocratique pour les proclamateurs du Royaume », livre d'instruction incomparable pour les dévoués proclamateurs du Royaume. Il est juste de dire: « Vous récolterez ce que vous aurez semé », et ceux qui changèrent leur manière de voir personnelle concernant leurs dispositions et capacités et acceptèrent la direction du Seigneur par son organisation théocratique en faisant usage avec humilité de tous les moyens à disposition, purent enregistrer de remarquables succès. Non seulement les frères qui donnaient les causeries ont fait des progrès dans la manière d'exposer le message, mais tous les proclamateurs en ont tiré profit en adaptant fidèlement les leçons apprises. Une telle instruction était nécessaire et nous attendons les prochaines leçons avec un vif intérêt.

Opposition

Les litiges concernaient l'obligation de saluer le drapeau, de chanter l'hymne national, les droits de patente, la qualité de prédicateurs et certaines accusations portées contre les frères et sœurs à cause de leur fidélité inébranlable à la véritable adoration de Dieu.

Pendant cinq années une lutte fut menée avec la commission d'école de Hamilton, Ontario, qui avait décidé l'exclusion de l'école de plus de 30 enfants de témoins de Jéhovah. Nous pûmes finalement porter le cas devant la Cour suprême d'Ontario. Il fut défendu devant la Cour d'appel par l'avocat de la Société. Ce tribunal était fortement influencé par les décisions prises aux Etats-Unis dans la même affaire, notamment dans le cas Barnette. Les trois juges décidèrent à l'unanimité que la commission d'école avait agi illégalement et que les enfants ne devaient pas être contraints de saluer le drapeau et de chanter l'hymne national.

Le cas le plus important concernant la reconnaissance de la qualité de prédicateur est connu comme « Greenlees contre le procureur général du Canada ». Les autorités étant résolues à ignorer les dispositions d'une loi régulièrement édictée et à enlever aux personnes qui passent tout leur temps au service du Seigneur leur droit d'y demeurer, il fut décidé de poursuivre le cas. Le frère en question avait été pionnier sans interruption depuis 1931 et fut menacé de poursuites s'il manquait de s'annoncer pour le service militaire. Au lieu d'attendre que les autorités s'occupent de l'affaire, la Société s'attacha à contester la validité de la loi qui était faussement appliqué à un prédicateur ordonné. Le cas fut d'abord soumis à une Cour supérieure afin de l'éclaircir.

De précieux témoignages furent donnés par l'avocat de la Société à Brooklyn qui, à notre grande joie, n'intervint pas seulement comme témoin, mais assista à tous les débats, afin de diriger l'exposé de notre cas. Le serviteur de la filiale parut également comme témoin. Le juge d'instruction reconnut bien que le plaignant était un prédicateur, mais ne voulut pas de son propre chef confirmer l'équité de notre cause; il jugea le cas à notre désavantage en se fondant principalement sur la décision intervenue dans un procès écossais (Saltmarsh). Il fut interjeté recours contre sa décision devant la Cour suprême d'Ontario où l'affaire sera examinée par trois juges. Beaucoup dépend de l'issue de ce cas. Nous prions Jéhovah de nous accorder la victoire.

A Montréal (Québec) la lutte pour le maintien et l'exercice de notre droit que Dieu nous a accordé de prêcher l'évangile est très vive. L'ennemi continue de troubler les proclamateurs par des arrestations, mais les frères et sœurs sont courageux. Un procès est actuellement en cours en vue de porter, si possible la question de la liberté du service divin dans la province la plus sombre du Canada, jusque devant la Cour suprême du pays. Jéhovah a richement béni l'attitude courageuse des frères et sœurs dans cette partie du champ d'activité. Depuis 1940 le nombre des proclamateurs a triplé.

Un autre moyen par lequel l'ennemi chercha à briser l'unité et l'intégrité du fidèle peuple de Jéhovah fut le conflit avec des frères soumis à la conscription. Seule l'influence de l'esprit du Seigneur sur leur esprit pouvait inciter tant de personnes dispersées sur tout le champ d'activité à adopter la même attitude non équivoque quant à la véritable adoration de Dieu et à ne pas s'en départir, en dépit des plans trompeurs élaborés et des mesures de contrainte. Ces fidèles continuèrent de racheter leur temps libre en étudiant assidûment le Manuel de la Liberté (la Bible), voulant montrer par là qu'ils étaient encore toujours les affranchis du Seigneur bien que dans les liens. Nous nous réjouissons des nombreux privilèges de service que Dieu leur accordera dans l'avenir dans la mission.

Les efforts déployés en vue de faire reconnaître nos frères comme prédicateurs furent rendus difficiles par le fait que la Société de la Tour de Garde continue à être considérée comme illégale. Les nombreuses tentatives entreprises pour faire lever cette interdiction injuste demeurèrent sans succès. Au mois d'avril l'avocat de la Société à Brooklyn et le serviteur de la filiale eurent un entretien avec le ministre de la justice. Une longue discussion eut lieu et l'injustice du cas lui fut énergiquement exposée. Il resta dur et déclara qu'il ne pensait pas modifier quoi que ce soit. Il lui fut alors répondu, d'un ton calme mais énergique, que les témoins de Jéhovah feraient circuler, à partir du 1er mai, une pétition dans tout le pays si l'interdiction n'était pas levée, et qu'ils espéraient pouvoir récolter un million de signatures. Une visite fut également faite au premier ministre dans son bureau et l'état de chose lui fut exposé. La pétition fut lancée avec enthousiasme au jour fixé et ne cessa que lorsque le premier ministre décréta la suppression de l'interdiction.

Congrès

Nous reçûmes bientôt la joyeuse nouvelle que le président de la Société visiterait le Canada et qu'il était d'accord qu'un congrès eût lieu à Toronto, Ontario. Il était très indiqué de tenir, après plus de quatre ans d'interdiction, un congrès théocratique au Canada qui réunirait le peuple de Dieu libéré! D'immenses efforts furent déployés en vue d'une annonce générale et la bénédiction du Seigneur nous accompagna. La conférence « Un monde, un gouvernement » fut écoutée avec un vif intérêt par environ 11 000 personnes. Cette manifestation qui se déroula les 11 et 12 novembre 1944 au Maple Leaf Gardens demeurera significative.

A partir du moment où l'« Informateur » communiqua aux frères et sœurs de réserver les 28 et 29 avril pour des réunions spéciales, nous nous demandâmes de quel genre elles pourraient être. Quelle ne fut pas notre joie en apprenant qu'à cette époque-là le même programme serait tenu au Canada que dans toutes les autres réunions de groupe du monde entier. Ceux qui sont dévoués au gouvernement théocratique apprécièrent davantage leur privilège. Au total 14 908 personnes — dont environ 5793 étrangers — assistèrent le 29 avril à la conférence publique intitulée « Les débonnaires hériteront la terre ».

Notre bonheur ne connut plus de limite lorsque le président annonça son intention d'étendre son voyage à travers l'Amérique du Sud, l'Amérique centrale et l'Amérique du Nord à notre pays où il séjournerait quelques semaines dans la partie ouest et visiterait les groupes importants.

Ainsi que « La Tour de Garde » du 15 juillet l'a déjà mentionné, ce fut une chose excellente que le président ait pu annoncer lui-même aux frères et sœurs du Canada la suppression de l'interdiction de la Société et que dorénavant on pourrait de nouveau importer de la littérature de Brooklyn. Sa présence parmi les 3000 frères et sœurs de Toronto constitua sans aucun doute le point marquant de sa visite au Canada. Nous sommes reconnaissants envers le Seigneur d'avoir permis que la plupart des frères et sœurs de la partie ouest du Canada et d'Ontario aient pu assister à ces réunions. Bien que le temps lui ait manqué pour se rendre également dans les provinces de l'est, nous espérons qu'il lui sera possible une autre fois de visiter ces fidèles frères et sœurs dans leurs propres régions.

Rapport pour le Canada du service dans le champ en 1945

	Pion. spéc.	Pion.	Groupes	Env. post. à des étr.	Total 1945	Total 1944
Livres	9 569	51 112	115 358	292	176 331	50 809
Brochures	30 303	169 963	572 050	873	773 189	476 373
Total	39 872	221 075	687 408	1 165	949 520	527 182
Procl. (moy. mens.)	43	282	9 555		9 880	9 087
Heures	82 151	462 757	1 371 589		1 916 497	1 762 463
Nouv. abonnem.	488	2 632	7 134	29	10 283	23 357
Numéros isolés	10 853	65 914	303 038	38	379 843	230 781
Visites complém.	25 677	102 394	274 078		402 149	542 733
Moy. des vis. compl. p. ét. de livres	273	1 378	3 902		5 553	6 943
Moy. des heures	159,2	136,6	12			
Moyenne des vis. compl.	49,8	30,2	2,4			
Moyenne des ét. de livres	6,4	4,9	0,4			
Groupes dans le pays					470	
Nombre maximum des procl. pour l'exercice 1945					11 049	

Bien que la fidélité parvint à surmonter les méchantes attaques de l'ennemi dans ce pays visant à supprimer le peuple de Jéhovah et son message, et que les frères et sœurs dans tout le pays continuèrent loyalement de proclamer le joyeux message de porte en porte et en faisant des visites complémentaires, nous avions cependant besoin de ce que l'année nous apporta, c'est-à-dire la suppression de toutes les restrictions et la visite du président, afin de pouvoir de nouveau nous présenter au peuple comme porteurs du message qui seul apportera le salut par le Royaume. Comme nous n'avons rien à gagner en pensant sans cesse à ce qui s'est passé pendant ces cinq dernières années sous l'interdiction, mais que nous pouvons tout gagner en allant courageusement de l'avant dans l'œuvre de l'après-guerre et en élevant bien haut la bannière de la vérité, nous sommes résolus à concentrer toutes nos pensées sur le service de l'époque présente et du proche avenir et d'encourager nos frères et sœurs à faire de même.

Avant de terminer ce rapport nous tenons à remercier de tout notre cœur le miséricordieux Créateur des magnifiques bénédictions qu'il nous a accordées, et nous demandons au Seigneur de bien vouloir permettre que le président de la Société revienne nous visiter. Nous con-

tinuons de prier pour la prospérité de Sion et pour que le Seigneur hâte la visite du président chez les fidèles qui maintinrent leur fidélité, firent courageusement face aux horreurs des camps de concentration et de la guerre et se tinrent à l'écart des souillures de ce monde.

Terre-Neuve

Dans ce pays l'œuvre fut réorganisée l'année dernière. 52 proclamateurs au maximum servaient, en juin, les intérêts du Royaume. La moyenne annuelle atteignait 28. Il y a huit groupes et ils ont besoin d'une meilleure organisation, afin que l'œuvre d'instruction s'étende à tout le territoire. Depuis 1940 jusqu'à la présente année de service l'importation des écrits de la Société était interdite. Nos frères de Terre-Neuve s'adressèrent plusieurs fois au chef de la censure pour obtenir la suppression de l'interdiction. Ils envoyèrent finalement une lettre de protestation à Londres, et grâce aux efforts constants des frères l'interdiction fut levée le 23 mars 1945.

Ici aussi on constate la grande influence exercée par la hiérarchie catholique romaine dans les affaires du gouvernement. Du reste, l'interdiction était due à ses démarches. Depuis la découverte de Terre-Neuve par Jean Cabot en 1497, cette île est restée fortement sous l'influence de la religion. En son temps, Cabot introduisit la secte catholique des dominicains, et depuis lors jusqu'à nos jours la vie politique du pays a été très influencée par l'église catholique, pour ne pas dire dirigée.

A Terre-Neuve une filiale a été fondée. Le serviteur nous envoie le rapport suivant:

La Société nous fit la grande faveur de mettre à notre disposition un excellent bateau pour le service de la mission. Nous l'utilisons pour visiter les petits endroits disséminés sur la côte, et ce genre de service pour le Royaume nous fit faire parfois d'extraordinaires expériences. C'est ainsi que nous visitâmes récemment un endroit où, à l'exception de 6 personnes, tous les habitants écoutèrent la conférence annoncée. Il s'avéra que jusqu'à ce jour il n'y avait jamais encore eu une telle réunion dans ce lieu, ce qui fit dire à l'ecclésiastique que nous aurions dû occuper l'église et non une des salles de l'hôtel de ville. Au cours de nos voyages de lieu en lieu nous avons beaucoup d'occasions de donner témoignage à des personnes habitant les petites localités sur la côte.

Au début de l'année nous devions toujours encore multiplier « La Tour de Garde » pour plus de cent abonnés. Nous essayâmes de faire venir du Canada le périodique « Ta Parole est la vérité » (soit « La Tour de Garde » pendant l'interdiction). Après le deuxième envoi. celui-ci fut également retenu. Nous continuâmes donc avec la multiplication jusqu'à ce que le chef de la censure leva l'interdiction, ce qui n'eut toutefois lieu qu'après de nombreuses démarches des frères de Terre-Neuve.

L'Association Internationale des Etudiants de la Bible est une corporation terre-neuvienne destinée à se charger de l'œuvre. Immédiatement après la suppression de l'interdiction nous avons commandé à Brooklyn 75 000 publications. Ce matériel nous est parvenu et les frères et sœurs l'emploient maintenant.

Le prochain grand pas pour la bénédiction de Terre-Neuve fut réalisé en ce sens que la Société entra en pourparlers afin d'envoyer dans ce pays quelques étudiants diplômés de l'Ecole biblique de la Tour de Garde. Dans un entretien avec le chef de l'office d'immigration des arrangements furent pris pour laisser entrer ces élèves, et sous peu neuf proclamateurs spéciaux arriveront à Terre-Neuve pour commencer leur activité et nous aider à réorganiser l'œuvre dans ce pays.

Du 25 au 27 mai, nous avons tenu une très belle réunion, et bien que des menaces de violence et d'opposition aient été formulées, elles ne servirent qu'à affermir certains frères qui jusqu'ici étaient plutôt tièdes. Depuis lors nos réunions régulières d'études enregistrent un plus grand nombre d'assistants.

En Terre-Neuve le peuple a assez de la religion et nombreux sont ceux qui ont soif de vérité. Ils ont été pendant longtemps maintenus dans les griffes de la religion. Nous avons l'assurance que l'arrivée des frères et leur activité, jointe au zèle dont leur présence animera les frères et sœurs terre-neuviens, inciteront des centaines d'hommes de bonne volonté à se détourner du démonisme.

Rapport pour la Terre-Neuve du service dans le champ en 1945

	Groupes	Env. post à des étr.	Total 1945	Total 1944
Livres	638		638	426
Brochures	2 446		2 446	918
Total	3 084		3 084	1 344
Procl. (moy. mens.)	28		28	
Heures	1 957		1 957	1 683
Nouv. abonnem.	41		41	
Numéros isolés	988	251	1 239	
Visites complém.	242		242	320
Moy. des visites complémentaires pour études de livres	7,0		2,5	
Moy. des heures	6,1			
Moy. des vis. complémentaires	0,7			
Moy. des études de livres	0.1			
Groupes dans le pays			8	
Nombre maximum des procl. pour l'exercice 1945			52	

Nous demandons à Jéhovah de vouloir hâter le jour imminent du grand combat. La principale pensée qui anime nos esprits est que nous ayons part à l'œuvre d'instruction. Armaguédon et avec elle la fin de nos difficultés personnelles n'est plus l'essentiel et il n'en est plus autant question que les années précédentes. Un travail doit être accompli. Par la grâce du Seigneur nous voulons faire notre part en Terre-Neuve et, ensemble avec nos frères sur toute la terre, aider à faire de toutes les nations des disciples.

Textes et commentaires

1er décembre

Nations, réjouissez-vous avec son peuple! — Rom. 15: 10.

La joie que le peuple de Dieu éprouve parce qu'il le justifiera et le délivrera, n'est pas une joie intéressée, égoïste. Cette réhabilitation du nom et de la souveraineté de Jéhovah par son Royaume est synonyme de délivrance et de bénédictions, tant pour ceux qui parmi toutes les nations se dévouent à Jéhovah, que pour le reste, les Israélites spirituels. Pourquoi alors les nations, ou plutôt les personnes au cœur droit des diverses nationalités, ne se réjouiraient-elles pas toutes ensemble avec les serviteurs oints de Jéhovah? Cependant, pour que les nations puissent prendre part à cette joie, elles doivent entendre parler des desseins de Jéhovah quant à son gouvernement théocratique. Alors, fortes de ce rapport, elles peuvent croire et se consacrer à lui. Sachant qu'il est nécessaire d'en entendre parler, Christ, le Moïse plus grand, proclame le message du Royaume aux nations. Il agit ainsi en envoyant le reste proclamer la bonne nouvelle du Royaume. — T. G. angl. du 15/12/45.

2 décembre

Je viens bientôt. Retiens ce que tu as, afin que personne ne ravisse ta couronne! — Apoc. 3: 11.

A partir de 1918 de nombreux enfants de Dieu engendrés par l'esprit, ne restèrent pas fidèles du côté de son Royaume. Le Roi-Juge dans le temple les repoussa comme indignes du Royaume et de son service actuel. Ces infidèles se manifestèrent comme la classe du « méchant serviteur » et refusèrent de participer à l'œuvre de reconstruction de Christ Jésus. A cause d'eux les rangs du reste furent éclaircis et beaucoup de places dans le Royaume céleste devinrent vacantes, de sorte que d'autres devaient être appelés pour les remplacer. Car le Royaume doit compter le nombre total des membres prévus. Dans ce dessein, Jéhovah s'est servi de l'activité de ses fidèles serviteurs, activité conforme à leur onction, pour combler les rangs de son reste par d'autres et remplacer ainsi les infidèles qui se sont rendus indignes de recevoir la couronne royale. Le texte ci-dessus nous met en garde contre pareille manière d'agir. — T. G. angl. du 15/1/45.

3 décembre

C'est Dieu qui justifie! — Rom. 8: 33

A la fin de la domination millénaire de Christ, tous ceux qui vivront sur la terre auront atteint la perfection par la force de redressement du Royaume. Mais seront-ils tous justifiés? Cela dépend entièrement de Dieu; car c'est lui qui justifie. Avec la permission de Jéhovah ils seront tous éprouvés par Satan, le diable, qui sera libéré pour peu de temps, avant d'être anéanti à jamais. Ceux qui céderont à Satan périront. Les hommes parfaits qui garderont leur loyauté envers Dieu, leur Roi et sa domination universelle, seront alors justifiés pour la vie éternelle comme fils humains de Dieu, et cela par la grâce merveilleuse de Christ Jésus. C'est alors qu'ils posséderont le droit à la vie éternelle dans le paradis terrestre, sur un fondement solide et durable. Alors la justification sera complète. — T. G. angl. du 15/8/45.

4 décembre

Tout le peuple venu d'Israël, et les étrangers venus du pays d'Israël ou établis en Juda, se livrèrent à la joie. — II Chron. 30: 25.

Aux temps de l'ancienne alliance, les étrangers vinrent avec les Israélites au temple de Jérusalem. Ainsi de nos jours, la classe des « étrangers » entendit l'invitation du Roi à participer à la fête théocratique de libération, fête qui est célébrée dans son temple et sa sainte organisation pour adorer Dieu. Ils sont donc venus avec le reste des Israélites spirituels. Le Roi, Christ Jésus, souhaita à ces « étrangers » la bienvenue. C'est surtout à partir de 1938 qu'il a continué à pourvoir à une abondante nourriture spirituelle et a tenu largement ouverte la porte de la libre adoration de Dieu. Le reste et ces « étrangers » se réjouissent ensemble au sujet de la distribution plus large de ces « mets succulents » sur la sainte montagne de Dieu. Leur joie ne connaît pas de bornes et ils transmettent l'invitation du Roi avec empressement aux autres hommes de la classe des « étrangers », qui doivent encore se joindre à eux. — T. G. angl. du 15/3/45.

5 décembre

De sa bouche sortent la connaissance et l'intelligence. — Prov. 2: 6.

En Jéhovah on trouve la seule protection réelle pour les jours critiques à venir. Par sa prescience il voit d'avance ce que les nations ne peuvent apercevoir et ce qui leur est caché parce qu'elles ne prennent pas garde à son avertissement. Connaissant la façon d'agir des nations dans les situations orageuses de nos jours, il voit ainsi exactement le chemin qu'elles suivront à l'avenir, et leur fin n'est pas un secret pour lui. Dans tout cela aucune erreur n'est possible, car pour notre avertissement il a signalé d'avance leur fin. Qui pourrait connaître mieux que lui la meilleure protection contre les événements graves mais inévitables de l'avenir? Comme il est un Dieu aussi prévoyant, plein d'égards pour toute l'humanité, on peut s'attendre à ce qu'il nous accorde une protection efficace, de sorte que les choses devant venir sur toutes les nations de la terre ne produiront sur nous aucun dommage durable. Les connaissances qu'il nous rend accessibles nous donnent cette assurance. La connaissance de Jéhovah procure donc un abri sûr. — T. G. angl. du 15/9/45.

6 décembre

Je vous exhorte donc,... à offrir vos corps comme un sacrifice vivant, saint, agréable à Dieu. — Rom. 12: 1.

Les difficultés, les persécutions et les souffrances ne sont que des éléments accessoires de notre sacrifice vivant. Elles contribuent à éprouver notre intégrité envers Dieu et fournissent la preuve de notre fidélité dans l'accomplissement de sa volonté. La mort provoquée par la violence d'une main ennemie, ou la mort paisible au service de Dieu, est la fin du sacrifice. Dans aucun cas l'ennemi ne présentera la victime sacrificatoire à Dieu. C'est Christ Jésus, le grand prêtre qui a été établi par Dieu pour surveiller et conduire l'accomplissement du sacrifice au service du Très-Haut. L'exhortation de Jésus adressée aux «branches» de l'olivier symbolique est celle-ci: « Sois fidèle jusqu'à la mort, et je te donnerai la couronne de vie! » — Apoc. 2: 10. — T. G. angl. du 15/5/45.

7 décembre

Et que celui qui entend, dise: « Viens! » — Apoc. 22: 17.

Les débonnaires, aussi appelés les « autres brebis », entendent l'invitation de Jésus publiée par le reste de la classe des « fiancés ». Ceux qui entendent le commandement, doivent dire à leur tour « Viens! » Cette obligation vient de « l'époux », le prédicateur oint par Jéhovah. Et cela est juste: il ne suffit pas d'entendre et de croire dans son cœur pour parvenir à la justice, car pour obtenir réellement le salut il faut témoigner de sa bouche. C'est pour cette raison que les « autres brebis », à mesure qu'elles sont rassemblées au seul et unique troupeau, doivent, comme le reste, donner le même témoignage. Sous ce rapport il n'existe aucune différence entre Israélites spirituels et la classe des « étrangers » venue des nations. C'est à cause de cela que le prophète insiste (dans le livre de Joël 2: 32) que quiconque invoquera le nom de Jéhovah sera sauvé. — T. G. angl. du 15/6/45.

8 décembre

La lumière est semée pour le juste, et la joie pour ceux dont le cœur est droit... Réjouissez-vous en Jéhovah. Ps. 97: 11, 12.

Tous ceux qui aiment Jéhovah ont une perspective claire et réjouissante. Tant qu'ils s'efforcent de s'adapter avec un cœur sincère aux justes règles de son Royaume théocratique, le Seigneur remplira leur sentier de joie et de lumière. Cette joie et cette lumière doivent les amener à porter des fruits en marchant fidèlement sur la voie tracée par le Seigneur. Cela signifie non seulement que la lumière éclairera les pages de sa Parole, apportant ainsi de la joie aux témoins du Seigneur, mais aussi qu'il leur permet de reconnaître qu'il les délivrera de la puissance de l'ennemi, ce dont ils se réjouissent grandement. La lumière brillante d'une délivrance éternelle couronnera à Armaguédon tous ceux qui aiment Jéhovah. Pour être du côté de la justice, nous devons trouver notre joie en lui et nous réjouir de pouvoir servir la Théocratie. — T. G. angl. du 15/10/45.

9 décembre

Esaïe dit aussi: Il sortira d'Isaï un rejeton, qui se lèvera pour régner sur les nations; les nations espéreront en lui. — Rom. 15: 12.

Le reste de l'Israël spirituel cherchera à comprendre la signification de la prophétie ci-dessus. Il doit être attentif à ce qu'elle mentionne à l'égard des Gentils; d'abord, que ces derniers peuvent mettre leur espoir dans le Fils de Dieu appelé par son élévation à régner sur eux, puis, que ces Gentils doivent être enseignés concernant ce Roi ordonné par Dieu. En conséquence, il devient évident qu'il incombe au peuple enseigné de Jéhovah, « l'Israël de Dieu », de porter à la connaissance des Gentils que le Royaume est l'unique espérance de l'humanité. La réalisation de la prophétie stipulant que les Gentils se réjouiront et mettront leur confiance dans la véritable espérance, ne peut faillir désormais. Pour avoir une part à la réalisation de la prophétie, le peuple de Jéhovah ne peut se soustraire à ses obligations de service. Il doit partager ses espérances avec les Gentils. — T. G. angl. du 15/12/45.

10 décembre

Etant justifiés gratuitement par sa grâce, par la rédemption qui est dans le Christ Jésus. — Rom. 3: 24, Darby.

Sans la grâce ou une faveur spéciale, il aurait été impossible de justifier l'église devant Dieu. C'est pour elle un don gratuit, car la foi des chrétiens en Dieu ne l'enrichit point ni ne constitue pour lui une compensation quelconque. Les paroles d'Elihu, adressées à Job, connu pour sa patience, conviennent particulièrement pour eux: « Si tu es juste, que lui donnes-tu? Que reçoit-il de ta main? » (Job 35: 7), ou « Qui lui a donné le premier, pour qu'il ait à recevoir en retour? C'est de lui, par lui, et pour lui que sont toutes choses. » (Rom. 11: 35, 36) Pour cette raison, et par le fait que la justification pour la vie s'opère par notre délivrance du péché, en vertu du sacrifice de Jésus présenté à Dieu, il est rappelé aux membres de l'église qu'ils ont été « justifiés par sa grâce ». — T. G. angl. du 1/8/45.

11 décembre

Prêche la parole, insiste en toute occasion, favorable ou non. — II Tim. 4: 2.

La prédication de ceux qui sont oints par l'esprit de Dieu, n'est pas limitée à un petit nombre de personnes qui se rassemblent dans une maison. Les témoins de Jéhovah sont tenus « d'aller de maison en maison ». (Actes 20: 20) Leurs paroles d'exhortation ne doivent pas être adressées uniquement à ceux qui ont des oreilles pour entendre dans une assemblée; l'exemple du témoignage de Jésus doit être suivi comme il est écrit: « Jésus allait de ville en ville et de village en village, prêchant et annonçant la bonne nouvelle du royaume de Dieu. » (Luc 8: 1) Qu'ils donnent le témoignage à un auditeur isolé, à plusieurs personnes, ou à une grande foule, ils accomplissent la mission qui résulte de leur onction et prêchent en qualité de ministres. Ils sont autorisés à prêcher en toute occasion et ne sont pas tenus aux heures fixées par une organisation religieuse. — T. G. angl. du 1/1/45.

12 décembre

Il nous a sauvés...selon sa miséricorde. — Tite 3: 5.

La *miséricorde* de Dieu se manifeste envers nous en ce qu'il n'exige pas de *nous* ce que la justice pourrait légitimement demander, mais pourvoit au contraire à la justification qui donne la vie. Par une telle miséricorde en faveur des hommes, sa justice n'est toutefois pas violée. Il ne révoque pas sa loi, comme si elle n'avait jamais été transgressée, ou n'avait jamais existé et été appliquée aux créatures. C'est envers Jéhovah que la justice doit être observée. Le pécheur doit satisfaire pleinement aux exigences de sa loi, afin qu'il puisse lui accorder sa miséricorde légalement, en toute justice. La justice n'exige d'ailleurs pas que Dieu accorde obligatoirement la justification à tous les hommes, sans égard à leur volonté. Elle demande que les exigences de sa loi, transgressée, soient satisfaites, avant que la justification soit accessible aux hommes. De cette manière, il peut rester juste tout en étant notre justificateur. — T. G. angl. du 15/7/45.

13 décembre

Vous n'irez point après d'autres dieux! — Deut. 6: 14.

Satan s'efforce sans relâche de diminuer la foi des chrétiens qu'il persécute, afin de les éloigner de leur dévouement à Dieu. Mais celui qui s'est mis à l'abri du Tout-Puissant, continue de l'adorer et de le servir. Dans le grand litige se rapportant à la question: Qui est le Dieu auquel tout l'univers doit obéir?, il garde une position inébranlable du côté de Jéhovah. Sans considérer les suites immédiates qui peuvent résulter de sa fermeté, la créature dévouée à Dieu n'ira pas dans le camp de l'ennemi et ne servira pas ses dieux. Avec la permission de Dieu, les ennemis pourront lui ôter la vie actuelle; mais le serviteur fidèle sait que le Tout-Puissant est son refuge. Les ennemis n'ont aucun pouvoir sur son droit à la vie, qui est déposé auprès de Jéhovah. Au temps convenable, le grand donateur de vie le rappellera du séjour des morts et lui accordera la bénédiction éternelle d'une vie parfaite dans la paix et la sûreté. — T. G. angl. du 1/7/45.

14 décembre

O profondeur de la richesse, de la sagesse et de la science de Dieu! Que ses jugements sont insondables... c'est de lui, par lui, et pour lui que sont toutes choses. A lui la gloire dans tous les siècles! — Rom. 11: 33-36.

Lorsque Dieu conçut, selon l'alliance abrahamique, le dessein insurpassable de bénir toutes les familles de la terre, il n'avait aucun guide et aucune créature ne fut son conseiller. De quelle sagesse et de quelle connaissance devait-il disposer pour agir de manière à garantir le développement de son conseil dans toutes les situations qui devaient se présenter! Qui aurait pu sonder les voies que Dieu devait choisir, et discerner d'avance les arrêts et les décisions qu'il prendrait? Il ne devait jamais rien à aucune créature et personne n'est son créditeur. Tout ce que possèdent ses créatures vient de lui, et elles ont besoin de sa miséricorde. Il a plu à Dieu d'accomplir ces merveilles par son unique Fils engendré. Et tout se fait à cause de son nom, et pour sa gloire et sa justification éternelle. — T. G. angl. du 1/5/45.

15 décembre

Que les cieux se réjouissent, et que la ~~terre soit dans l'allé~~gresse... devant Jéhovah!... car il vient pour juger la terre; il jugera le monde avec justice. — Ps. 96: 11-13.

Ces réjouissances ont lieu à cause de la venue de Jéhovah, venue signifiant qu'il étend une fois de plus sa souveraineté à notre globe. Il établit son gouvernement théocratique pour ramener la terre sous la domination de son organisation universelle. C'est là un événement heureux, car ceux qui aiment la vérité pourront enfin jouir d'un jugement équitable. Ce jugement commence par la maison de Dieu, par le reste, dont les membres marchent dans la voie conduisant aux nouveaux cieux du monde à venir. Jéhovah les juge fidèles par son Roi dans le temple, et en fait son « serviteur » chargé de prêcher la bonne nouvelle du Royaume aux nations. Il juge les peuples par les vérités répandues par cette classe du « serviteur ». Il met à part les hommes de bonne volonté qui aiment la justice et les considère comme dignes d'être épargnés au jour où il exécutera son jugement contre toute l'organisation impie de Satan. — T. G. angl. du 1/10/45.